

## Conditions Générales de Vente - Formation

### SFT Services

V15 – 02/02/2026

#### Désignation

La société SFT SERVICES désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 19 boulevard Marie et Alexandre Oyon Le Mans 72100

SFT SERVICES met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Le Mans, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui procède à l'inscription à une formation ou conclut une commande de formation auprès de la société SFT Services.
- **Bénéficiaire** : toute personne physique qui bénéficie de la formation et y participe effectivement.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

#### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société SFT SERVICES pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

#### Convention de formation professionnelle – attestations

Pour chaque action de formation, SFT Services établit une convention de formation professionnelle précisant notamment l'intitulé de la formation, sa nature, ses modalités de réalisation, sa durée et son prix.

Le Client s'engage à retourner à SFT Services, avant le début de la formation, un exemplaire de la convention dûment renseigné, daté et signé.

Le cas échéant, tout document complémentaire ou toute convention particulière peut être établi entre SFT Services, l'organisme financeur et/ou le Client, en fonction des modalités de prise en charge applicables.

Sur demande, SFT Services peut délivrer au Client une attestation de présence, une attestation de fin de formation ainsi que, le cas échéant, les feuilles d'émargement.

### **Délai de rétractation du Bénéficiaire**

Conformément à l'article L. 6353-5 du Code du travail, lorsque la formation fait l'objet d'un contrat conclu avec un Bénéficiaire personne physique entreprenant la formation à titre individuel et à ses frais, celui-ci dispose d'un délai de dix jours à compter de la signature dudit contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Si la formation débute avant l'expiration du délai de rétractation, les heures de formation effectivement dispensées demeurent dues au prorata du prix prévu.

Lorsque la formation est souscrite par un Client agissant à des fins professionnelles, notamment une société, une association, un travailleur indépendant ou une entreprise individuelle, le délai de rétractation prévu à l'article L. 6353-5 du Code du travail n'est pas applicable.

### **Inscription tardive à une formation**

La date limite d'inscription est, en principe, fixée à quinze jours avant le début de la formation, dans la limite des places disponibles. SFT Services se réserve toutefois la possibilité d'accepter une inscription postérieurement à ce délai lorsque les conditions d'organisation et de gestion administrative de la formation le permettent.

### **Modalités de règlement – acompte – inscription définitive**

L'inscription devient ferme et définitive à compter de la signature par le Client de la convention de formation professionnelle. Cette signature engage le Client au paiement de l'intégralité du prix de la formation, dans les conditions prévues aux présentes.

Les modalités de règlement applicables, et notamment l'exigibilité d'un acompte avant la tenue de la formation ainsi que les conditions de paiement du solde, sont précisées à l'article « Prix et modalités de paiement ».

### **Prise en charge par un organisme financeur**

Lorsque le Client sollicite une prise en charge de tout ou partie du prix de la formation par un organisme financeur, notamment un OPCO, le FIF PL, l'Afdas ou tout autre fonds ou dispositif applicable, il lui appartient d'effectuer, avant le début de la formation, l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de cette prise en charge et de transmettre à SFT Services, dans les meilleurs délais, tout justificatif utile.

Le Client demeure en tout état de cause seul redevable du prix de la formation à l'égard de SFT Services.

Lorsque l'organisme financeur règle directement SFT Services et que la prise en charge n'a pas été confirmée au plus tard au premier jour de la formation, ou lorsque le règlement n'est pas effectivement versé, SFT Services se réserve le droit de facturer l'intégralité du prix de la formation au Client.

Lorsque la prise en charge intervient sous forme de remboursement au Client après paiement, le Client reste tenu d'avancer le prix de la formation dans les conditions prévues aux présentes CGV.

### Conditions de report et d'annulation d'une formation

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée par courrier électronique à SFT Services. Elle ne sera prise en compte qu'à compter de sa réception par SFT Services.

L'inscription devient ferme et définitive à compter de la signature par le Client de la convention de formation professionnelle. Cette signature engage le Client au paiement de l'intégralité du prix de la formation, dans les conditions prévues aux présentes.

En cas d'annulation par le Client après la signature de la convention de formation professionnelle, pour quelque cause que ce soit hors cas de force majeure dûment justifié, les conditions suivantes s'appliquent :

- **plus de 30 jours avant le début de la formation** : les sommes versées par le Client sont remboursées, sous déduction d'un forfait de 50 € HT au titre des frais administratifs engagés ;
- **entre 30 et 8 jours avant le début de la formation** : 50 % des sommes versées par le Client sont remboursées. Le solde non remboursé, soit 50 % du prix de la formation, demeure dû à SFT Services à titre d'indemnité d'annulation, cette somme ne pouvant faire l'objet d'une prise en charge par un organisme financeur ;
- **moins de 8 jours avant le début de la formation** : aucune somme versée ne sera remboursée. Le solde non encore réglé demeure dû à SFT Services à titre d'indemnité d'annulation, cette somme ne pouvant faire l'objet d'une prise en charge par un organisme financeur.

En cas d'empêchement du Bénéficiaire, le Client peut demander son remplacement par une autre personne, sous réserve d'en informer SFT Services par écrit au moins 10 jours avant le début de la formation et de permettre, dans ce délai, la régularisation complète de l'inscription du remplaçant. Dans ce cas, les sommes versées par le Client sont remboursées, sous déduction d'un forfait de 50 € HT au titre des frais administratifs engagés.

En cas d'inexécution de ses obligations par SFT Services résultant d'un cas de force majeure ou d'un événement fortuit, SFT Services ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client. Le Client en sera informé par courrier électronique.

### Annulation en cas de force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Si le Bénéficiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées seront dues à due proportion de leur valeur prévue. La partie invoquant la force majeure devra en justifier sans délai par écrit.

Sont notamment susceptibles de relever de la force majeure, sous réserve de satisfaire aux conditions légales, une grève des transports rendant impossible le déplacement ainsi qu'une maladie grave, soudaine et imprévisible, dûment justifiée, du Client, du Bénéficiaire ou du formateur.

En cas de force majeure affectant le Client ou le Bénéficiaire, SFT Services ne facturera que les prestations effectivement dispensées. Les sommes perçues au-delà de ce montant seront remboursées au Client. En cas de force majeure affectant SFT Services ou le formateur avant le début de la formation, les sommes éventuellement versées par le Client lui seront remboursées intégralement, sauf report accepté par le Client.

La seule difficulté temporaire du Client ou du Bénéficiaire à participer à la formation, telle qu'une surcharge de travail ne suffit pas à caractériser la force majeure.

### **Annulation par SFT Services hors cas de force majeure**

SFT Services se réserve le droit d'annuler une formation avant son commencement, notamment en cas de nombre insuffisant de participants.

En cas d'annulation hors cas de force majeure, SFT Services s'efforcera de proposer au Client ou au Bénéficiaire soit le report de la formation, soit l'inscription à une session équivalente organisée à une date ultérieure dans l'année.

À défaut d'accord du Client ou du Bénéficiaire sur l'une de ces propositions, les sommes versées par le Client ou le Bénéficiaire lui seront remboursées intégralement. Si la formation a été partiellement dispensée, le remboursement sera effectué au prorata des prestations non réalisées.

Aucune autre indemnisation ne sera due par SFT Services, notamment au titre des frais de transport, d'hébergement ou de tout autre préjudice ou frais invoqué par le Client ou le Bénéficiaire.

### **Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations sont exprimés en euros hors taxes et sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

Sauf indication contraire, les prix comprennent la prestation de formation ainsi que les supports pédagogiques remis dans ce cadre.

La signature de la convention de formation professionnelle engage le Client au paiement de l'intégralité du prix de la formation.

Un acompte minimum de 50 % du prix total de la formation est exigible avant la tenue de la formation.

Le solde est payable dans un délai de trente jours à compter de la réception de la facture.

Le règlement s'effectue par tout moyen de paiement accepté par SFT Services et indiqué au Client au moment de l'inscription, de la commande ou de l'émission de la facture.

Les prestations sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de l'inscription ou de la commande. Les prix applicables sont ceux figurant sur la convention de formation professionnelle. Ils sont fermes et non révisables pour la session de formation concernée.

Les frais de transport, d'hébergement, de restauration et, plus généralement, les frais accessoires engagés pour permettre au Bénéficiaire de suivre la formation restent à la charge du Client et/ou du Bénéficiaire, sauf stipulation contraire expresse.

Les paiements effectués ne sont considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par SFT Services.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, sur la base d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera due par tout Client professionnel en situation de retard de paiement.

SFT Services se réserve le droit, en cas de non-paiement total ou partiel d'une somme due à son échéance, de suspendre l'accès du Bénéficiaire à la formation, de suspendre l'exécution de ses prestations, de refuser toute nouvelle inscription ou d'exiger le paiement immédiat des sommes restant dues.

### **Obligations du bénéficiaire**

Le Bénéficiaire déclare disposer des prérequis, connaissances et compétences nécessaires pour suivre la formation choisie.

Lorsqu'elle est dispensée à distance, il déclare également disposer des moyens techniques nécessaires pour y participer dans de bonnes conditions.

Le Bénéficiaire s'engage à respecter le règlement intérieur applicable à la formation.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Ils ne peuvent être reproduits, représentés, transmis, diffusés, exploités ou utilisés, même partiellement, sans l'autorisation préalable de SFT Services.

Le Client et le Bénéficiaire s'engagent à ne pas utiliser, reproduire, transmettre ou adapter tout ou partie de ces supports en vue de l'organisation ou de l'animation de formations ou de toute autre exploitation non autorisée.

### **Programmes de formations**

Le contenu des formations est décrit dans les documents de présentation communiqués au Client et au Bénéficiaire.

SFT Services se réserve le droit d'apporter au programme ou aux modalités pédagogiques les adaptations rendues nécessaires par l'actualité, le niveau des participants, la dynamique du groupe ou les contraintes pédagogiques, sous réserve que ces adaptations n'altèrent ni la nature ni les objectifs essentiels de la formation.

### **Données personnelles**

Les données à caractère personnel communiquées par le Client et/ou le Bénéficiaire à SFT Services sont traitées dans le cadre de la gestion des inscriptions, de l'exécution des prestations de formation, du suivi de la relation commerciale et, le cas échéant, de l'envoi de communications relatives aux activités de SFT Services, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

SFT Services s'engage à traiter ces données de manière licite, loyale et sécurisée, et à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour en préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Le Client et le Bénéficiaire disposent, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et, le cas échéant, d'un droit à la portabilité de leurs données.

Une mention d'information plus complète relative au traitement des données personnelles et aux modalités d'exercice de ces droits peut être communiquée par SFT Services sur simple demande.

### **Responsabilité de SFT Services**

SFT Services est tenue à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations de formation.

SFT Services se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, d'aménager le programme de la formation ou de remplacer le formateur initialement prévu, sous réserve de ne pas altérer la nature ni les objectifs essentiels de la formation.

La responsabilité de SFT Services ne pourra être engagée qu'en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution prouvée de ses obligations. Elle est limitée aux seuls préjudices directs subis par le Client. Le régime de responsabilité contractuelle relève en effet du droit commun du Code civil.

### **Droit applicable – Langue – Litiges**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues, seul le texte français fera foi.

En cas de différend relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des présentes Conditions Générales de Vente, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable préalablement à toute action judiciaire.

À défaut d'accord amiable, tout litige relevant de la compétence des juridictions de l'ordre judiciaire sera porté devant les tribunaux compétents dans les conditions du droit commun.

Lorsque le Client agit en qualité de professionnel, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel du siège social de SFT Services, sauf disposition légale impérative contraire.

Lorsque le Client ou le Bénéficiaire a la qualité de consommateur, il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation. Les coordonnées du médiateur compétent ou les modalités permettant de l'identifier sont communiquées par SFT Services conformément à la réglementation applicable.

### **Procédure de réclamation**

En cas d'insatisfaction relative à une prestation de formation, le Client et/ou le Bénéficiaire peut adresser une réclamation à SFT Services par courrier électronique ou postal, aux coordonnées figurant dans les présentes Conditions Générales de Vente ou sur tout document contractuel communiqué par SFT Services.



SFT Services s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai de 5 jours ouvrés et à y apporter une réponse motivée dans un délai de 30 jours ouvrés.

En l'absence de résolution amiable, le Client et/ou le Bénéficiaire conserve la faculté de recourir à la médiation ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, dans les conditions prévues à l'article « Droit applicable – Langue – Litiges » des présentes Conditions Générales de Vente.